



ronne proclamant l'opportunité de convertir les biens en titres de propriété ou d'effectuer ce changement en achetant les grandes propriétés, principalement celles appartenant à des absents, et de les rendre à des prix sans fermiers qui les cultivaient ou à de nouveaux colons; dans l'Inde enfin. Que l'Angleterre garantisse la sécurité de possession, et aiguillon puissant entre tous de l'industrie humaine, à une race jusqu'ici foulée aux pieds et opprimée. Qu'un esprit généreux, bienveillant et sympathique, anime le langage de ses hommes d'Etat, de ses orateurs, et inspire les écrits de ses journalistes. Le résultat, s'il est heureux, compenserait tous les efforts qu'on aurait faits pour l'amener; car une fois que les Irlandais d'Amérique seront convaincus que l'aurore de jours meilleurs a lui pour leurs frères qui sont restés au pays, et qu'il est de leur avantage d'être unis à la Grande-Bretagne par les liens de l'affection et de l'intérêt, peut-être les sentiments d'amertume, de haine, et de vengeance s'éteindront-ils peu à peu dans leur cœur et flétriront-ils par s'évanouir comme un rêve du passé.

— Peut-être! — M. Maguire ne dit pas: "Faites cela et vous vivrez!" il se borne à dire: "Essayez ceci, et il se peut que le malade ne meurt pas." Mais il faudrait aussi que le malade fût résolu à ne pas mourir. C'est pourquoi la lecture de l'ouvrage de M. Maguire est également utile aux Irlandais et aux anglais, car il est animé par un sentiment de vérité et de franchise qui le domine d'un bout à l'autre, et bien que le style en soit très-remarquable, la réflexion qui vient à l'esprit, en le fermant, n'est pas: "Voilà un livre admirablement écrit," mais celle du vieux moraliste: "Ceci est un livre de bonne foi."

FÉDÉRIC DE BERNUARDT.

(Revue Générale.)

LES TROIS-RIVIERES,

MARDI 22 SEPTEMBRE 1868.

Notre article de mardi dernier a produit son effet. Nos coups ont porté juste. Ils ont atteint ceux à qui ils étaient destinés.

L'article que nous consacrons à la Minerve de samedi en réponse au nôtre contient un préambule d'une dimension un peu surprenante. Nous en avons lu toute une demi-colonne avant de soupçonner le moins du monde qu'il allait être question de nous dans l'écrit.

L'auteur nous dit d'abord que M. Roebuck a commis une impertinence au banquet des couteliers de Sheffield en parlant trop des défauts de la nation américaine devant son représentant à Londres, M. Reverdy Johnson. Puis, il traverse l'Océan pour nous parler de la désastreuse influence qu'exerce la classe ignorante, servile, dégradée, aux Etats-Unis, dans les affaires publiques et nous entretenir de la corruption et des spéculations malhonnêtes qui ont été les conséquences de ce funeste déplacement dans l'ordre politique de nos voisins. Ce n'est qu'après cette lointaine excursion sur le territoire nébuleux de la Grande-Bretagne et dans les rings des Etats-Unis que l'on voit poindre chez notre confrère une velléité de revenir au pays, et spécialement à Montréal que l'on accuse de vouloir mettre la haute main un peu partout et faire la leçon à tout le monde, sans égard à ceux que l'on régent, un peu à la façon de M. Roebuck. Un des écrivains les plus distingués de la France avait bien raison de dire que notre époque est fort travaillée du mal des préfaces. Il en faut, mais pas trop n'en faut. C'est du moins ce que pense celui qui a écrit l'article ridicule de mardi dernier.

La Minerve ne répond pas du tout à notre article et déplace grandement la question. Nous blâmons le gouvernement local de son retard à nommer le shérif des Trois-Rivières et nous disions qu'il était humiliant pour le district de voir la raison que l'on donnait pour justifier ce retard. Nous prétendions qu'il était blessant pour nous d'entendre dire et répéter partout, à Montréal, aux Trois-Rivières, à Québec, que parce que le comté de St. Maurice ne voulait pas accepter à l'unanimité le candidat favori de la Minerve, la ville des Trois-Rivières pourrait fort bien se passer de shérif pendant longtemps encore. Nous ajoutions que c'était là faire sentir un peu trop le monopole, et que ce monopole venait de Montréal, d'après les renseignements que l'on nous avait donnés et que nous avons lieu de croire exacts. Nous terminions en disant aux représentants du district de s'unir pour obtenir justice et pour réagir contre cette tendance centralisatrice qui pourrait faire des campagnes et des villes peu peuplées le piédestal de tous les ambitieux des grands centres. Voilà la question, voilà le débat.

Au lieu d'y répondre, la Minerve s'embarque pour Sheffield, et suivant la piste de M. Roebuck, s'en revient aux Etats-Unis faire une tirade contre l'influence des classes ignorantes et corrompues, semble nous ranger poliment dans cette catégorie, et nous accuse de vouloir faire la lutte à M. E. Gérin, dans le comté St. Maurice sur le terrain de l'exclusivisme local. La Minerve a-t-elle voulu par ce moyen

nous faire rompre le silence que nous avons à dessein observé sur la bataille électorale qui se prépare, afin que l'un ou l'autre jouteur pût éviter, si c'était possible, une lutte prévisible, que malheureusement des prétentions trop exorbitantes et des allures trop cavalières ont rendu aujourd'hui nécessaire. Eh bien, nous sommes prêt à la suivre sur le terrain où elle veut nous amener; nous allons répondre à son article, et d'une manière complète.

Commençons par le laconique préambule. Que la classe ignorante, servile, préjugée démoralisée, des Etats-Unis ait une influence funeste sur la direction des affaires publiques, qu'elle ait dégoûté de la vie publique les classes plus instruites, plus intelligentes, qu'elle ait été cause d'une corruption effrénée, de spéculations véreuses, c'est un fait que nous ne contestons pas. Que nous voulions, nous, dans notre pays, la triomphe de cette classe, que nous cherchions à la faire prédominer sur les classes instruites, intelligentes et par là amener le règne des spéculations véreuses, des marchés scandaleux, c'est une assertion gratuite de la Minerve que tout notre passé dément.

Mais notre confrère nous permettra de lui dire que la corruption et les spéculations véreuses n'ont pas été dans tous les pays le fait unique des classes ignorantes, incapables et préjugées. Ouvrez l'histoire de tous les pays parlementaires, parcourez les annales de tous les gouvernements constitutionnels et vous verrez également que les classes instruites, intelligentes ont pratiqué la corruption sur une grande échelle, n'ont pas reculé devant des transactions malhonnêtes, ont fait des marchés scandaleux qui ont conduit à des fortunes encore plus scandaleuses, servant à donner le pouvoir à un petit nombre de spéculateurs puissants, qui élaboraient les lois et dirigeaient le mouvement politique avec des écus. Ce monopole abrutissant, immoral, sapant les bases du gouvernement représentatif, comme celui des classes ignorantes, préjugées, nous le détestons autant, et nous ne voulons pas plus qu'il prenne racine dans notre pays, que ce dernier. Nous ne voulons pas dans notre pays de bourgs-pourris qui soient à la merci d'un petit nombre d'hommes puissants par la fortune, fortune bien souvent acquise par des spéculations honteuses, des marchés scandaleux favorisés quelquefois par le gouvernement à qui ces spéculateurs prêtent l'appui de leur or. Ce que nous voulons, ce sont des comités intelligents, dignes, indépendants, qui choisissent, autant que possible dans leur sein, des députés possédant les qualifications légales, intellectuelles et morales qui leur sont nécessaires pour prendre part à la législation du pays, des comités qui aient assez conscience de leur dignité et de leur intérêt, pour ne pas se laisser imposer un autre candidat, parce qu'une coterie le veut, quand déjà il y en a un sur les rangs, vivant au milieu d'eux, et possédant les qualifications requises dans un mandataire du peuple.

Le gouvernement constitutionnel a été établi pour assurer à tous les besoins et à tous les intérêts de la société une juste part de protection et d'influence. Que ce soient les factions ignorantes ou le monopole des grands centres qui détruisent l'équilibre, vous faussez également la constitution et les bases du gouvernement représentatif. D'un côté, vous avez le monopole, l'arbitraire du petit nombre, de l'autre vous avez le monopole, l'arbitraire du grand nombre et de l'ignorance. Entre ces deux extrêmes il y a une grande distance et il y a place pour plus d'un principe sûr, qui n'est ni la démocratie, ni l'absolutisme. Les grands centres sont naturellement portés au monopole, à la centralisation, les petits à l'esprit de division, de jalousie. Il faut éviter l'un et l'autre. Les grands centres ne doivent pas affecter un air de mépris pour ceux qui sont moins puissants qu'eux, les bafouer, les ridiculiser, les compter pour rien, chercher constamment à les dominer et les petits centres doivent reconnaître le mérite et les succès des grands.

Nous n'avons jamais été jaloux des progrès de Montréal et de l'esprit d'entreprise de ses concitoyens. Au contraire, nous les avons toujours vu avec plaisir, nous en sommes fier pour notre pays, et nous avons souvent invoqué l'exemple de Montréal pour engager notre localité à marcher dans la même voie. Nous n'avons pas été plus jaloux de ses écrivains, de ses journalistes, de ses hommes publics, nous avons en maintes occasions, reconnu, proclamé leurs talents, leurs capacités, leur mérite. Ce n'était pas faire preuve de jalousie. Quant à la libéralité de vues, nous pouvons nous flatter d'égaliser la Minerve.

Mais venons-en directement à la pro-

chaine élection du comté St. Maurice sur laquelle la Minerve nous provoque à des explications que nous ne lui refuserons pas, puisqu'elle manifeste le désir de les connaître. Dans notre article de Mardi, nous ne parlions de cette élection qu'en autant qu'on la donnait comme cause du retard apporté à la nomination de notre shérif. Nous ne disions rien de désagréable à M. E. Gérin.

Nous l'avons déjà dit, nous reconnaissons à M. E. Gérin d'excellentes qualifications pour être représentant du peuple. Il a étudié d'une manière spéciale la politique et ici et en Europe et les succès qui ont couronné ses travaux et ses efforts sont des titres très-recommandables à la confiance et à l'estime publique. Nous croyons que M. Gérin a les talents, les connaissances et l'énergie nécessaires pour jouer dans la vie publique un rôle honorable et utile à son pays. Quand M. E. Gérin franchira le seuil de la chambre des communes, nous en serons content, nous l'en féliciterons, nous considérerons que le parlement aura fait une bonne acquisition, si rien d'ici à ce temps ne vient détruire la bonne opinion que nous avons toujours eue de lui, et que tous les citoyens de ce district, même ceux qui sont opposés actuellement à sa candidature, entretiennent envers lui. Si ceux qui nous tracassent aujourd'hui dans la position difficile où nous nous trouvons placé, pour récompense sans doute des petits services que nous leur avons rendus, ne croient pas à l'expression sincère de ces sentiments, nous n'aurons que de mépris pour leurs soupçons offensants. Notre plume n'est ni servile, ni vendue. Ce que nous écrivons, nous le pensons, c'est le fruit de nos convictions.

Mais après avoir reconnu le mérite de M. E. Gérin, nous dirons que si les deux candidats actuellement sur les rangs persistent à briguer les suffrages des électeurs du comté de St. Maurice, nous favorisons la candidature de M. E. Lacerte de préférence à celle de M. E. Gérin. En voici les raisons.

Dès qu'il a été connu que M. Desaulniers se retirait de la vie publique, il s'est agi de lui trouver un successeur dans le comté St. Maurice. M. E. Lacerte, fidèle ami du parti conservateur, homme intelligent, homme d'expérience, qui a toujours pris beaucoup d'intérêt à la politique de son pays, connaît bien les besoins et les intérêts de son comté natal où il est revenu s'établir encore jeune, après s'être rendu capable de servir ses concitoyens, possédant des propriétés considérables dans le comté et sous ce rapport offrant plus de garanties aux électeurs que M. Gérin, s'est présenté. Il a fait les démarches nécessaires auprès des électeurs du comté et il a pu se convaincre qu'il possédait l'estime et la confiance de la majorité. Il s'était donc déterminé à briguer les suffrages des électeurs. Sa candidature a été annoncée, elle était connue à Montréal, comme ici. Pourquoi n'a-t-on pas accepté cet homme, cet ami du parti conservateur, possédant les qualifications requises pour un député, dont la parole était engagée? Pourquoi lui susciter un adversaire dans le même parti, pourquoi aller lui chercher un rival à Paris? Si vous pouvez justifier votre opposition, nous serons avec vous.

C'est ici que le monopole se fait sentir. Au lieu d'accepter ce candidat bien qualifié que présentait le district, que présentait le comté en particulier, vous vous êtes dit que vous pouviez faire présenter là, un de vos amis, sans égard à celui qui était déjà sur les rangs. Comptant sur l'appui du parti libéral du comté, et espérant jeter la division dans le parti conservateur, vous avez tourné le dos à vos anciens amis qui vous présentaient un candidat très-acceptable. C'est ici, nous le répétons, que le monopole se fait sentir et pour des considérations purement personnelles. Si vous avez jugé à propos de délaissier ainsi, sans raison valable, vos anciens amis, nous ne jugeons pas à propos de vous suivre dans cette voie, quelles que soient nos sympathies pour votre candidat.

Voilà pourquoi nous n'appuyons pas la candidature de M. Gérin. Ce n'est pas, comme vous voyez, l'esprit de jalousie qui nous anime.

Remarquez-le bien, c'est en faisant de semblables injustices à vos amis que vous parviendrez à jeter la division dans le parti conservateur.

Il y a aujourd'hui dans le parti des mécontentements sérieux dont vous êtes la cause et que vous auriez pu éviter en faisant preuve de plus de modération et de moins d'esprit de domination. Et ces mécontentements causés par votre injuste mépris n'existent pas seulement dans ce district.

Montréal, vous ne l'ignorez pas, a eu aussi le dessein de nous faire envahir par M. Brydges, quelques-uns disent aussi par M. Duvernay. Vous ne de-

vez pas oublier qu'il y a pour chaque division électorale une question de dignité, d'intérêt et de gloire légitime, à choisir son représentant au milieu d'elle. Si c'est là un principe démocratique, nous le professons depuis notre entrée dans le journalisme.

Avant de terminer cet article par quelques citations de la Minerve, nous lui dirons qu'elle a perdu le droit de faire la leçon à ses confrères sur le chapitre de la politesse. Il ne faut pas lui enfoncer trop avant le dard dans les chairs vives pour lui faire oublier le code des convenances.

Notre confrère nous dit :

« Nous aurions bien le droit de retourner contre le district des Trois-Rivières l'accusation qu'il porte contre Montréal. Cette ville a été inondée de jeunes gens venus des Trois-Rivières ou des environs, et quelques-uns y ont pris des places assez enviables. Il est vrai qu'ils ont été bien reçus, ce qui n'est pas toujours le cas, lorsqu'ils retournent dans le district de leur naissance. Ici, on ne demande pas à un homme où il est né, pour reconnaître son mérite, quand il en a; si Trois-Rivières n'ose pas faire de même, c'est un aveu de faiblesse et d'infériorité. »

Oui, des jeunes gens de mérite sont partis du district des Trois-Rivières pour se fixer à Montréal où ils ont été bien reçus et où ils ont conquis de belles positions par leurs talents et leur travail. Mais puisque Montréal les a accueillis si favorablement, puisqu'on ne demande pas à un homme où il est né quand il a du mérite, pourquoi ces jeunes gens n'y trouvent-ils pas ce qu'ils cherchent ailleurs? Puisqu'ils sont établis, fixés là, puisqu'ils travaillent dans les intérêts de Montréal, pourquoi n'y peuvent-ils pas trouver une porte pour entrer dans la vie parlementaire. La ville, le district des Trois-Rivières verront avec plaisir ces jeunes gens de talent revenir s'établir au foyer natal et mettre leurs services à l'avancement et au progrès du district. M. E. Gérin vient de s'établir au milieu de nous, il vient de prendre la direction du Constitutionnel, et nous souhaitons qu'il y demeure longtemps pour l'avantage du district. Nous espérons qu'ici comme partout ailleurs, ses talents et ses capacités recevront la considération qu'ils méritent. Nous félicitons le Constitutionnel de son acquisition. Si jusqu'ici nous avons prodigué un peu l'ironie à notre confrère trilluvien, c'est que nous connaissions le but des hommes qui le dirigeaient et les garanties qu'ils offraient. Mais nous avons appris à connaître assez M. Gérin pour nous flatter qu'il ne sera pas leur créature et que son but ne sera pas de servir les intérêts personnels de telle ou telle individualité. Nous avons des garanties dans le passé de M. Gérin.

D'ailleurs regarderions-nous le Constitutionnel comme un rival, nous agirions un peu comme la Minerve à l'égard du Nouveau-Monde.

Notre confrère dit encore :

« Nous avouons même que nous ne sommes pas détonnés des opinions exprimées par notre confrère; les ne sont pas nouvelles pour nous, et avec les influences qui président à cette rédaction il est facile de s'en rendre compte. Mais le Journal devrait mieux établir sa position. »

Il demande un chef pour le District, mais ce chef n'existe-t-il pas? Il se plaint de ce que le gouvernement local n'a pas choisi un seul de ses membres dans ce District; mais les hommes capables et d'influence n'y sont donc pas communs? Et s'il est forcé d'avouer de semblables fautes à qui la faute? Ce n'est pas à nous, j'es-père.

Le District avait, parmi ses représentants, un homme qui aurait pu être ministre; il se retire de la vie publique sans attendre qu'on lui donne le portefeuille dû à ses talents et à sa capacité. Le Journal ne dira pas que c'est nous qui avons demandé que le député de St. Maurice fût placé?

Il y a dans les premières lignes de cette citation une insinuation blessante à l'égard d'un corps respectable, qui surprend, venant de la part de la part de la Minerve. Qu'elle réfléchisse, et elle regrettera cette imprudence de langage.

Les raisonnements qui suivent cette respectueuse allusion sont d'une force de logique à écraser tout le préambule de l'article.

Nous disions aux représentants du district de s'unir et de se choisir un chef. Donc, dit la Minerve ce chef n'existe pas. Le gouvernement local n'a choisi aucun de ses membres dans ce district, donc conclu la Minerve, il n'y en a pas de capable, et cependant deux lignes plus bas, elle avoue qu'il y avait parmi les représentants du district un homme qui pouvait être ministre. Pourquoi donc ne l'a-t-on pas appelé à faire partie du gouvernement local? Il ne s'agissait pas, lors de la formation du cabinet, de le nommer shérif ou inspecteur des prisons. M. Ogden vivait encore alors. Pourquoi n'a-t-on pas songé à donner au district des Trois-Rivières un représentant dans le cabinet? Il aurait été là, le protecteur et le soutien des intérêts de la vallée de St. Maurice, qui, de l'aveu même de votre candidat, a été fort négligée dans le passé.

Si le représentant dont vous parlez, se retire de la vie publique, c'est peut-être un peu par dégoût de l'indifférence avec laquelle on récompense parfois

de grands services rendus, précisément pour combattre les préjugés populaires, conséquences de la démocratie.

Que notre confrère se rassure à l'endroit de nos principes. Tout en lui reprochant son esprit de monopole, nous ne tomberons pas dans la démocratie. Il n'y a pas plus de danger pour nous que pour lui.

Cour d'Appel à Québec.

Dans la cause Miller vs. la Corporation Episcopale Catholique Romaine des Trois-Rivières, jugement confirmé en faveur de la Corporation.

Nouvelle paroisse de Ste. Angèle de Laval.

Dimanche dernier a été lu au prône des messes paroissiales de Bécancourt et des Trois-Rivières, le décret érigeant en paroisse canonique distincte cette partie de la paroisse de Bécancourt qui est située vis-à-vis la ville.

Les nouveaux règlements concernant la vente des limites et la coupe des billots ne sont pas populaires parmi les commerçants de bois. Des plaintes se font entendre de tous côtés. Nous croyons savoir que ces règlements seront bientôt modifiés en grande partie. Mais il ne faut pas oublier que le gouvernement local a besoin de revenus et que c'est là une de ses principales sources. D'ailleurs l'année dernière, le revenu de cette branche de l'administration a été considérablement diminué par le changement de système que l'on avait introduit, il y a deux ans, dans la collection des droits imposés sur les billots. Les commerçants ont alors bénéficié de cette diminution.

Il n'y a pas de doute que quelques-uns des nouveaux droits seraient très-préjudiciables au commerce de bois. Aussi l'intention du gouvernement, croyons-nous, est de les modifier, de manière à ne pas nuire à ce commerce. Les commerçants de bois apprendront sans aucun doute, cette nouvelle avec satisfaction.

Nous avons reçu deux brochures très-intéressantes. L'une est le procès de Joseph Ruel convaincu d'avoir empoisonné Toussaint Boulet, et l'autre l'éloge de Mess. I. S. Lesieur Desaulniers. Cette dernière est le récit de la vie d'un membre éminent de notre clergé, qui faisait l'ornement de ce corps par ses brillantes et solides qualités. Cette brochure, due à la plume d'un des meilleurs écrivains de notre pays, nous initie à tous les travaux qu'il ont si bien rempli la carrière du regretté professeur de la collégiale de St. Hyacinthe pleurant la perte de ce printemps. Elle devrait faire partie de la plupart des bibliothèques catholiques.

Ces deux brochures sont en vente à la librairie du Journal.

Sir John Young, ci-devant gouverneur des Nouvelles Galles du sud, Australie, est nommé pour être le successeur de Lord Mouck, au poste de gouverneur du Canada.

Mess. J. M. Ferres, T. J. O'Neil et le Dr. Tassé ont été nommés Inspecteurs des pénitenciers de la Péninsule.

Correspondance Romaine.

La lettre suivante sera lue nous n'en doutons pas, avec le plus grand intérêt.

Rocca di Papa près du "Camp d'Annibal." le 25 Août 1868.

Nous sommes encore au "Camp d'Annibal" à sept lieues à peu près de Rome. Les journaux ont dit depuis longtemps parlé du Camp et de la visite que nous a faite le St. Père. J'ai vu Sa Sainteté de très près; toujours le même sourire et le même regard, tout annonce chez lui la résignation et l'espérance. Il nous a encore béni avec cette voix forte et sonore qui commande à toute la terre. Il nous a dit la messe dans une petite chapelle élevée au milieu du Camp. C'est dans cette même chapelle où nous entendons la messe le dimanche et les jours de semaine quand nous en avons le temps. Le jour de l'Assomption j'ai été extrêmement édifié de voir plus de 300 zouaves recevoir la sainte communion avec une piété et un recueillement qu'on ne peut s'attendre à trouver chez le soldat si porté par ses exercices à la distraction et à la dissipation. Sept ou huit officiers, le Colonel Charette en tête, donnaient l'exemple. Charette m'a paru accomplir ce grand acte avec beaucoup d'émotion; je l'ai entendu soupirer et si ses yeux n'eussent été cachés j'y aurais cherché des larmes. Il mérite certainement l'honneur de commander les croisés modernes, d'être le premier gardien du patrimoine de l'Eglise. Ce Vendéen est l'adoration de tous les zouaves. Depuis quelque temps j'ai pu le voir et l'entendre à mon aise: il nous exerce deux fois par jour à former certaines figures, au moyen desquelles en mettant au bout de nos fusils des flambeaux de différentes couleurs, nous formerons un magnifique feu d'artifice. C'est de l'invention de Crabe Colonel et il tient à ce que nous fassions les choses correctement. Le grand homme a le défaut de presque tous les militaires, il est prompt comme la poudre et a des mots plus ou moins forts. Si un mouvement ne s'opère pas comme il faut, vous êtes sûr de le voir bondir sur son cheval en montrant les poings et nous apostrophant de tous les beaux noms que lui fournit sa mémoire: chameaux, couillons, mulots, tortues, crocodiles, etc. Hier un curieux se détournait pour l'envoyer en passant: Voyons, lui dit le Colonel, me prends-tu pour le Grand-Turc? tourne-moi ton derrière tout de suite?... Il désigne une partie du bataillon par le nom de grands chameaux et l'autre par celui de petits chameaux; viennent ensuite les sections: les castors, les bisons, les originaux, etc. Lui se proclame le grand chameau par excellence. Il parle indéfiniment à tous les soldats et vous le voyez constamment agité, faisant (2) tantôt (1) un clin-d'œil à l'un, une grimace à l'autre, tantôt chahutant celui-ci et pinçant celui-là. Ce matin il faisait photographier le bataillon en formant la croix de Pie IX. Comme nous avions le dos à l'instre-

ment il nous avortit de nous retourner : Allons, dit-il, mes amours, mes coeurs, vos bosses sont affreuses...

Le 20 de ce mois nous rompons avec nos habitudes pour aller attaquer la petite ville d'Albano située à 3 lieues de Rocca. A 2 heures du matin le canon nous rappela du sommeil et à 3 heures nous étions en route...

Hier matin, nous avons assisté à un service chanté pour le repos de l'âme de notre confrère et compatriote Arthur d'Estimauville, mort des fièvres le 22 au 23 du courant.

Le soir à six heures le feu d'artifice du Colonel. C'est ce qui a le mieux réussi de toute la fête. Nous avions plus de 300 flambeaux avec lesquels nous avons formé sur le penchant d'un coteau un double cercle, une étoile, une étoile filante, la croix, de Pie IX et un double V. W. suivi de Pie IX.

Les frères Dassault, Garceau, Duguay, Charette, etc., me prient de les rappeler à votre souvenir. Garceau est tout-à-fait rétabli; il n'a jamais été mieux.

Messieurs les abbés Rozet et Roy, qui ont accompagné le quatrième détachement des Zouaves Canadiennes à Rome, sont arrivés à Québec dimanche dernier.

Quoique la traversée en revenant ait été orageuse, cependant les deux abbés n'en jouissent pas moins d'une excellente santé.

Demain commencent en cette ville les exercices religieux du Triduum. Le plus prochain sera St. Grandeur Mgr. d'Anthédon. Nous sommes convaincus que ces exercices seront suivis en foule par les citoyens de cette ville.

ORDINATIONS. — Sa Grandeur, Monseigneur d'Anthédon a fait les ordinations suivantes, au Séminaire de Nicolet :

Tous les jours, MM. Charles Gingras, Jos. Narcisse Tassier, Edward Ling, Ls. I. Ric Gill, Victor Sicard de Carufel et Jos. Elzár Bellemare.

Sous-DIACRES: MM. Isidore Béland, Charles Bellemare, Alphonse Gauvreau, Emmanuel Guilbert et Nijoléon Caron.

Dimanche, 20 Septembre. SOUS-DIACRES: MM. Z. Tourigny et A. P. Lebrun. DIACRES: MM. I. Béland, C. Bellemare, A. Gauvreau, E. Guilbert et N. Caron.

Immense Catastrophe. Le steamer Guiding Star, parti d'Aspinwall le 5 courant, arrivé avant-hier à New-York, a apporté le récit de la plus terrible catastrophe qui ait frappé le continent américain depuis sa découverte.

L'événement que nous avons à rapporter aujourd'hui, a été accompagné de phénomènes remarquables. Plusieurs volcans se sont mis en éruption. Une grande lumière s'est répandue dans les régions supérieures de l'atmosphère.

Les récits, connus encore, qui nous parviennent ne nous permettent pas de tracer un tableau même approximatif de la catastrophe dans ses détails.

Comment nous avons passé à travers les maisons écroulées, au milieu des malheureux frappés à mort d'autres mutilés, et de toutes sortes de calamités foudroyantes, c'est pour moi un mystère dont je rends grâce à la Providence.

Le 10 août, sur la mer, je vis le désastre s'achever. Tous les navires étaient déboisés, à la queue en l'air. Le steamer de guerre peruvien Androca a perdu quatre-vingt-cinq hommes de son équipage.

On sait que les purgations affaiblissent l'enfant sans lui rendre la santé; le calomel engendre des maladies plus dangereuses que les vers mêmes, et les vermifuges ordinaires sont si désagréables à prendre qu'ils causent souvent des spasmes ou convulsions.

UNE NOUVELLE ET GRANDE EPOQUE EN MEDICINE! — Le Dr. MAGGIEL est le fondateur d'un nouveau système médical. Ce qui administre par grandes quantités des médicaments dont les fortes doses inoffensives ont pour effet d'affaiblir l'estomac et de paralyser les bowels, doit être évité.

Le plus grand désastre du même genre connu avant celui-ci est celui de 1835, qui a détruit la ville de Callao au Pérou, et a causé des ruines effroyables au Chili; cette catastrophe s'était étendue sur une longueur de littoral de 700 milles en latitude et 400 en longitude.

l'œuvre. Deux jolies villes voisines, Tiabaya et Samba, ont subi le même sort.

Les Chines ont été bayés par un raz de marée qui a détruit ou gravement avarié les navires suivant Résolote, Eastern Empire, Oceania, Southern Ocean, tous anglais, et Leopold II, prussien.

Les ports du Chili ont été battus par la retraite et le retour de la mer; plusieurs villes ont été inondées. A Talshano, notamment, les rues étaient pleines d'eau, et les dommages étaient évalués à 300,000. Tome Constitution étaient également envahies par le flot, et à Valparaíso même la baie était agitée, au lever du jour du 14, comme si un grand ourag avait passé dans la nuit.

Les détails se multiplieront prochainement sur cette lamentable catastrophe, qui sera certainement l'un des phénomènes naturels les plus remarquables de ces derniers siècles.

La caisse d'étoffes perdus appartenant aux Sœurs de la Charité de cette ville a été retrouvée. DEUX SUPERBES FEUILLES DE TABAC. — M. Barbault de la Rivière-du-Loup a récolté cette année dans son tabac, une feuille mesurant 18 pouces de largeur et 36 de hauteur. M. François Trudel de St. Narcisse en a récolté une de même largeur et de 37 1/2 pouces de hauteur. Que de fumeurs les envient!

— M. François Trudel de St. Narcisse a maintenant six beaux montons à battre le grain, à vendre. On sait qu'il est l'avantage de ne pas fatiguer les chevaux autant que les autres.

DE DÉDÉ SUBITEMENT ILLER. — Rose Délima Héroux dite Bocher, épouse de Frs. Délaunier d'une congestion des pommuns. L'enquête a lieu aujourd'hui. Verdict en conséquence.

AVIS SPÉCIAUX. LE PAIN-KILLER. Un remède externe et interne pour la guérison des CRAMPES et DES DOULEURS DANS L'ESTOMAC, contusions brûlures, entorses, jointures enflées, mal de dents, douleur dans la figure, Névralgie, et le rhumatisme.

On sait que les purgations affaiblissent l'enfant sans lui rendre la santé; le calomel engendre des maladies plus dangereuses que les vers mêmes, et les vermifuges ordinaires sont si désagréables à prendre qu'ils causent souvent des spasmes ou convulsions.

mot, il est ici annoncé que les PILULES, DE MAGGIEL, pour les affections BILIEUSES DYSPÉPTIQUES, et la DIARRHÉE, guérissent à la fois les uns sans affecter les autres.

Le Canada d'aujourd'hui n'est pas le même qu'il y a quelques années. L'industrie a pris un grand développement, et le commerce s'est accru.

Le Canada d'aujourd'hui n'est pas le même qu'il y a quelques années. L'industrie a pris un grand développement, et le commerce s'est accru.

Le Canada d'aujourd'hui n'est pas le même qu'il y a quelques années. L'industrie a pris un grand développement, et le commerce s'est accru.

Le Canada d'aujourd'hui n'est pas le même qu'il y a quelques années. L'industrie a pris un grand développement, et le commerce s'est accru.

Le Canada d'aujourd'hui n'est pas le même qu'il y a quelques années. L'industrie a pris un grand développement, et le commerce s'est accru.

Le Canada d'aujourd'hui n'est pas le même qu'il y a quelques années. L'industrie a pris un grand développement, et le commerce s'est accru.

Le Canada d'aujourd'hui n'est pas le même qu'il y a quelques années. L'industrie a pris un grand développement, et le commerce s'est accru.

Avis Public. EST par le présent donné qu'il sera fait application de la Loi sur la Législation Provinciale de Québec, à sa prochaine session, pour des amendements à l'acte d'incorporation de la Cité des Trois-Rivières.

Acte concernant la Faillite et ses Amendements. DANS l'affaire de JOHN et HENRY CARO, de la cité des Trois-Rivières, marchands, y faisant ensemble commerce, sous les noms et raison de CARO, Frères, aussi bien individuellement que pour le présent notifiés qu'ils ont fait une cession de leurs biens et effets, en vertu de l'acte ci-dessus, à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations spécifiant les garanties qui possèdent, s'ils en ont, leur valeur, et s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de leurs réclamations.

Farmer's Hotel. STATION D'ARTHABASKA, C. E. L'Établissement a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il vient d'ouvrir à la station d'Arthabaska, dans la banlieue qui occupe autrefois M. Foisy, un magnifique hôtel où l'on trouvera toutes les commodités que l'on désire. Il compte sur leur bienveillant encouragement.

Geo. B. Houlston & Co. INFORMER le public qu'ils ont transporté leur Bureau au bureau ci-dessus occupé par la Banque de Montréal dans la Baïsse de G. B. Hall, Esq., Rue du Platiau, aux Trois-Rivières.

BUREAU DE POSTE DES TROIS-RIVIERES. Arrivée et départ des malles pour l'Été.

Arrivée. Départ. 1 Malle pour Montréal et Québec et Soel par les vapeurs de la Richelieu C. Co. quotidienne. 8 A. M. 8 P. M.

PROVINCE DE QUEBEC. CHAMBRE DU PARLEMENT. BILLS PRIVÉS. LES personnes qui se proposent d'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passage de BILLS PRIVÉS ou LOCALS, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autrui, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (desquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette du Canada") elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette du Canada", en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Grand avantage. Le soussigné offre en vente 50 quarts d'huile de charbon à meilleur marché que partout ailleurs, vu qu'elle a été achetée avant la hausse.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL AUX CONTRACTEURS. Le soussigné a reçu instruction du Gouvernement du Canada d'informer ceux qui ont l'intention de devenir Contracteurs que prochainement il sera demandé des soumissions pour l'exécution de certaines parties du Chemin de Fer Intercolonial entre la Rivière-du-Loup et Rimouski, dans la Province de Québec; entre Truro et Amherst, dans la Province de la Nouvelle-Écosse; et entre Dalhousie et Bathurst, dans la Province du Nouveau-Brunswick.

QUÉBEC, District des Trois-Rivières. Trois-Rivières le seize jour de septembre mil huit cent soixante huit.

Lequel dit Uldoric Martel allègue de plus que le propriétaire actuel du dit immeuble est inconnu et que le propriétaire connu depuis la date du dit acte d'obligation sus-mentionnée, a été le dit Hilaire Frigon, père.

LISTES des Lettres non réclamées. Au Bureau de Poste des Trois-Rivières, 1 Septembre, 1868.

Table with 2 columns: Name and Address. Includes Alarie, Moise; Baker, Charley; Collins, Susan; Fortin, B.; Giroux, Pierre; Hoyle, P.; Lambert, P.; Morrow, John; Ortonne, George; St. Jean, Céline; Tyde Mella; Udoried, veuve dame; Vigneau, Edmond; Young, Christian.

A vendre ou à Louer. UNE maison avantageusement située dans le village de Princeville de Stanfield, en face de l'Eglise, et propre pour le commerce ou pour une personne de profession ou de métier.

BOIS ET FORETS. Département des terres de la Couronne.

Québec, 19 juin 1868. A VIS est par les présentes donné qu'une vente de limites pour la coupe du bois (timber lands) dans les territoires suivants, aura lieu aux places et jours sous-mentionnés, et sera sujette aux conditions usées sous-mentionnées, savoir:

Territoire de St. Maurice, au bureau de l'agent des Bois de la Couronne, aux Trois-Rivières, le 2 septembre prochain. Territoire de la partie inférieure de l'Ottawa, au bureau de l'agent des Bois de la Couronne, à Montréal, le 10 septembre prochain. Territoire de la partie supérieure de l'Ottawa, au bureau de l'agent des Bois de la Couronne, à Ottawa, le 7 octobre prochain.

Conditions de la vente. Premièrement. Les limites, suivant leur étendue supposée, plus ou moins, seront offertes en vente, par encan public, à tel point d'enchère, outre la rente foncière annuelle, que pourra déterminer le département des terres de la Couronne.

Les limites seront adjugées aux personnes qui offriront le plus haut bonis. Le bonis et la rente foncière de la première saison devront être payés dans chaque cas immédiatement après l'adjudication.

Secondement. Les personnes à qui les limites seront adjugées, seront tenues de faire tirer les lignes des limites, à leurs propres frais, lorsque cela sera nécessaire, conformément aux instructions qui devront être émises par le département des Terres de la Couronne.

Troisièmement. Les Licences seront finies, en faveur des adjudicataires, dans l'espace d'un mois, à compter de la date de la vente.

Quatrièmement. Sous tous autres rapports, les limites seront soumises aux dispositions de l'ordre en conseil du 16 janvier dernier et aux règlements généraux, concernant les bois de la Couronne, maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

Pour toutes informations relatives aux limites qui doivent être offertes en vente, on pourra s'adresser aux bureaux des Bois de la Couronne dans les localités respectives.

G. A. BOURGEOIS, Assistant-Commissaire. Trois-Rivières, 17 juillet 1868.

Corporation des Trois-Rivières. A VIS PUBLIC est par le présent donné que le RÔLE de PERCEPTION de la Cité des Trois-Rivières est complet et qu'il est maintenant déposé au bureau du sousigné. Toutes personnes y mentionnées comme sujettes au paiement des cotisations, sont requises d'en payer le montant au sousigné, à son bureau, dans les vingt jours de cette date, sans avis ultérieur.

J. G. A. FRIGON, Secrétaire-Trésorier. Hôtel-de-Ville. Trois-Rivières, 11 Août 1868. 71.

Compagnie d'Assurance Impériale CONTRE LE FEU. ÉTABLIE EN 1803.

Bureau en Chef: 1 Rue Old Broad et 16 Pall Mall, LONDRES. Agence pour le Canada: 613 et 65 Rue St. François-Xavier, MONTREAL.

Capital souscrit et pld: UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING. Les assurances contre les pertes par le feu s'effectuent aux conditions les plus favorables, et les pertes sont réglées sans en référer au Bureau à Londres. Il n'y a aucun frais à payer pour les Polices ou les endorsements.

WILLIAM HEBER RINTOUL, Agent Général pour le Canada. SEVERE DUMOULIN, Agent pour Les Trois-Rivières, Rue St. Joseph, près du Palais de Justice. Les Trois-Rivières, 19 mai 1868.

Succession de feu M. L. O. Desilets, Ptre. CEUX qui ont des réclamations à faire contre la succession ci-dessus sont priés de les présenter au plus tôt dûment attestées, et ceux qui doivent sont priés de venir solder immédiatement avec le sousigné.

A. N. DOSTALER, Procureur. St. Narcisse, 8 août 1868.

SAUVEZ VOS ENFANTS! I n'y a plus de VERMIFUGES! On ne se sert plus d'HUILES EMPOISONNÉES! On n'emploie plus ces POUDRES NAUSÉABONDES! Dont la vue seule cause tant de dégoût aux enfants qui sont troublés par les vers.

LES PASTILLES A VERS VEGETALES DE DEVINS

Sont les seules que nous puissions recommander: c'est la préparation la plus simple, la plus sûre et la plus efficace que l'on puisse administrer pour la destruction des Vers. Voici un résumé de leurs qualités supérieures: Elles sont purement végétales, Elles sont agréables au goût et à la vue, Elles sont faciles à administrer, et Leur efficacité est sans parallèle.

Dans les officiers de cas où elles ont été employées, les résultats les plus satisfaisants ont été apparents et les pères et mères s'empressent d'en faire connaître la supériorité incontestable sur tous les autres remèdes. Un autre avantage d'une importance majeure est celui-ci: on peut les donner à prendre aux enfants les plus délicats et en très-bas âge sans crainte aucun résultat fâcheux.

AVIS IMPORTANT.—Le succès immense qu'ont obtenu ces PASTILLES a fait surgir nombre d'imitations frauduleuses, nous prions donc les acheteurs de s'assurer qu'on ne leur tend pas un article falsifié. Les vrais PASTILLES A VERS recommandées ci-haut sont estampillées "DEVINS" et sont mises en boîtes de TRANTHÈLE PASTILLES avec les directions au long et ne se sont jamais vendues à l'once ou à la livre. On peut se les procurer chez tous les principaux droguistes de la ville, et en gros et en détail chez DEVINS & BOLTON, CHIMISTES, Près le Palais de Justice, MONTREAL, P. Q.

Aux Trois-Rivières chez J. Shortis, Rousseau & Gauthier, et chez tous les principaux marchands de la campagne. Les Trois-Rivières, 24 octobre 1867.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL (En bout des d'une pinte.)

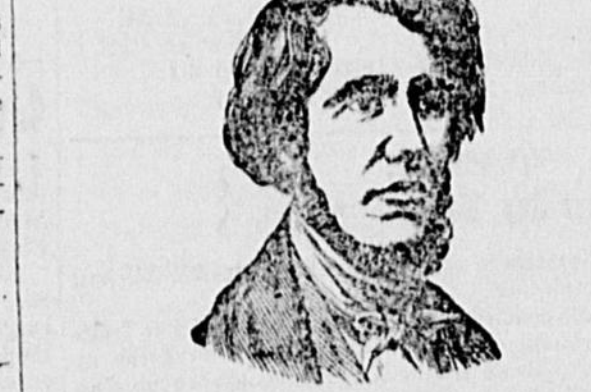


Le grand Purificateur du sang!

PARTICULIÈREMENT RECOMMANDÉ durant le printemps et l'été, lorsque le sang est épais, la circulation difficile et que les humeurs du corps deviennent malsaines par leurs sécrétions dans la peau durant les mois d'hiver. Ce médicament est très utile pour toutes les parties du système et devrait être pris tous les jours comme boisson diurétique pour tous ceux qui sont malades ou qui veulent éloigner les maladies. C'est la seule véritable préparation pour la guérison permanente des cas les plus dangereux parmi les maladies suivantes: Scrofale, Dartres, Tumeurs, Ulcères et Impétigo pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sans parallèle pour les Rhumes, Enflures Blanches, Névralgie, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'Appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisses, etc., etc.

On garantit que c'est la préparation la plus pure et la plus puissante, faite avec de la véritable Salsepareille de Honduras, et c'est la seule qui puisse guérir les maladies syphilitiques dans leurs formes les plus dangereuses. C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang et particulièrement les

Pilules Végétales et Sucrées



BRISTOL, Le Grand Remède à toutes les maladies du Foie, de l'Estomac et des Intestins.

Placé en file et pouvant résister à tous les climats. Ces Pilules sont préparées expressément pour agir simultanément, avec ce Grand Purificateur de Sang, LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL, dans tous les cas où la maladie se trouve dans l'impureté du sang. Les malades n'ont pas besoin de désespérer. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMÈDES, les maladies qui ont été considérées jusqu'à présent comme incurables disparaissent promptement et infailliblement. Dans les maladies suivantes, ces pilules sont le meilleur remède qui ait jamais existé:

LA DYSPÉPSIE, OU INDIGESTION, MALADIES DU FOIE, CONSTIPATION, MAL DE TÊTE, HYDROPIQUE, ETC. En vente chez tous les pharmaciens accrédités. Les Trois-Rivières, 14 mars 1868.

Choléra! Une guérison certaine de cette maladie se trouve dans l'usage du PAIN-KILLER végétal de Davis.

Manhattan, Kansas, Avril 17, 1866. Messieurs... Je veux dire quelque chose de plus au sujet du Pain-Killer. Je le considère comme un médicament de valeur; garder la toujours sous la main. J'ai beaucoup voyagé depuis que j'ai le Pain-Killer, mais jamais sans l'avoir avec moi. Dans ma pratique, j'en suis souvent servi pour le choléra asiatique, en 1849 et avec beaucoup plus de succès qu'aucun autre médicament; Je m'en suis aussi servi pour le choléra en 1855, avec les mêmes bons résultats.

Votre très-obligé, A. HUNTING, M. D.

.... Je regrette de dire que le choléra a sévi ici dernièrement d'une manière effroyable. Pendant les trois dernières semaines, on a eu à constater chaque jour dix à cinquante ou soixante cas mortels. Je dois ajouter que le Pain-Killer envoyé récemment de la Maison de la Mission a été employé avec des succès considérables pendant cette épidémie. Quand il est pris à temps, il a généralement pour effet d'arrêter la maladie.

Rev. CHAS. HARDING, Sholapore, India.

Ceci certifie que je me suis servi du Pain-Killer de Perry Davis avec de grands succès, dans les cas de choléra, de coliques ordinaires, de bronchites, de toux, rhumes etc, et je le recommande soigneusement comme une excellente médecine pour les familles.

REV. JAMES C. BOOMER. MM. Perry Davis Fils:— Chers Messieurs— Ayant été témoin il y a quelques mois des effets bienfaisants de votre Pain-Killer dans plusieurs cas de dysenterie et de choléra motus, et jugeant que c'est un acte de bienveillance envers les souffrants, je recommande avec plaisir son usage à tous ceux qui pourraient souffrir des maladies si haut mentionnées ou de maladies semblables, commin un remède certain et efficace.

REV. EDOUARD K. FULLER. Washington, Pa... Juin, 25, 1866. Messieurs Perry Davis & Fils: Chers Messieurs: Pendant un séjour de près de dix ans, comme missionnaire en Siam et en Chine, j'ai trouvé votre Pain-Killer végétal un remède des plus excellents pour ce fléau terrible—le choléra.

En administrant la médecine, je l'ai trouvé très-efficace, en donnant une pleine cuillerée à thé de Pain-Killer dans une roquette d'eau chaude sucrée: Ensuite, quinze minutes environ après, je donnais une pleine cuillerée de table la même composition à chaque minute jusqu'à ce qu'il y eut soulagement. Appliquez le chaud aux extrémités. Baignez l'abdomen et l'estomac avec le Pain-Killer, clair, et frottez les membres vigoureusement.

De ceux qui sont servis de cette médecine en observant fidèlement toutes ces conditions lui sur dix se sont sauvés. Votre obligé, R. FELFORD.

Ceux qui se servent du Pain-Killer devraient strictement observer les directions suivantes: Au commencement de la maladie prenez une pleine cuillerée à thé de Pain-Killer dans de l'eau et du sucre et ensuite baignez beaucoup l'estomac et l'abdomen avec le Pain-Killer clair.

Si la diarrhée et les crampes continuent, recommencez à dose à tous les quinze minutes. De cette façon le terrible fléau pourra être évité, et le patient soulagé dans l'espace de quelques heures.

N. B.—Soyez sûr de vous procurer le véritable Pain-Killer il est recommandé par ceux qui ont fait usage de l'usage de Perry Davis pour le choléra, de faire prendre un peu de dose dans les cas extrêmes, deux (ou plus) pleines cuillerées à thé par heure.

PRIX, 15cts, 25cts, 50cts, la BOUTEILLE. Perry Davis & Fils, Fabricateurs et Propriétaires, 378, rue St. Paul, Montréal, C. E.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE DU JOURNAL DES TROIS-RIVIERES.

ENSEIGNE DU GROS LIVRE, RUE NOTRE-DAME. Les Soussignés informent leurs amis et le public qu'ils seront toujours prêts à exécuter à l'Atelier Typographique du Journal des Trois-Rivières, des

IMPRESSIONS De toutes sortes avec élégance, ponctualité et à bon marché, en français et en anglais.

DUFRESNE, Imprimeur. Les Trois-Rivières, 1 Juin 1868.

A vendre DEUX magnifiques terrasses contigues, dans le rang St. Marguerite, paroisse St. Maurice, contenant chacune trois arpents de front sur vingt de profondeur, et vingt-cinq arpents en superficie sont en culture sur chacune de ces terres, une grande partie est en abatis, et le reste est couvert de bon bois de commerce et de chauffage. Il y a sur chaque terre une bonne maison, grange, écurie, et autres dépendances. Ces terres sont situées à moins d'une lieue de l'Église et des forges R. D. et sont dans la partie la plus riche de la paroisse St. Maurice, et elles formeraient un établissement très-avantageux et durable.

Une autre terre dans la paroisse du Mont Carmel, voisine de la chapelle, contenant trois arpents de front sur vingt de profondeur, partie en culture, avec maison et grange.

Une autre terre dans le rang St. Mathieu, paroisse du Mont Carmel, contenant trois arpents de front sur vingt de profondeur, boisée en érables et formant une grande et belle scierie, qui est pourvue de tous les accessoires pour l'exploitation.

Conditions de vente, libérales. S'adresser à St. Maurice à JOSEPH FRIGON 3 Juillet, 1868 — 1 mois.

HOTEL ST. LAURENT, RUE DU FLEUVE, Porte voisine de Pierre Poliquin.

TEMU PAR W. L. Vigneault. Trois-Rivières, 28 avril 1868.



A vendre à bon marché par le Dr. Page, Dentiste, Rue du Platon, Trois-Rivières.

Un neuf et joli piano en sept octaves fait en bois de rose, par Emerson et un autre piano de seconde main, ainsi que toutes sortes de pianos, de Mélodions, d'Orgues, etc., à vendre ou à échanger. Il y a aussi des pianos à louer.

Un piano neuf de \$500 à vendre pour \$300, par le Dr. Page, Dentiste, rue du Platon, Trois-Rivières.

La vie dans une boîte de PILULES EFFETS EXTRAORDINAIRES DES PILULES ANTI-BILIEUSES DE MAGGIEL!

UNE PILULE PAR DOSE UNE PILULE PAR DOSE UNE PILULE PAR DOSE Ce que cent lettres par jour, venant de malades et de toutes les parties du monde, disent: "Dr. Maggiel, vos pilules m'ont débarrassé de la bile."

"Qu'on ne me parle plus de doses de cinq ou dix pilules prises à la fois. Une de vos pilules m'a guéri."

"Je vous remercie, Docteur. Mon mal de tête est guéri. Envoyez une nouvelle boîte pour conserver en cas de besoin."

"Après avoir souffert de grandes tortures causées par les coliques bilieuses, deux de vos pilules m'ont guéri et le mal n'est pas reparu."

"Nos médecins m'ont soigné pour la constipation chronique, comme ils l'appelaient, et à la fin me déclarent incurable. Vos pilules de Maggiel m'ont guéri."

"J'avais perdu l'appétit; les pilules de Maggiel me l'ont rendu."

"Vos pilules sont merveilleuses."

"J'en envoie chercher une autre boîte, afin d'en avoir toujours sous la main."

"Les Pilules du Dr. Maggiel m'ont guéri d'un mal de tête chronique."

"J'ai administré la moitié d'une pilule à un de mes enfants qui avait le choléra; il fut guéri en un jour."

"Mes maux de matin sont maintenant guéris."

"Votre boîte d'Onguent m'a guéri du tintement des oreilles. Je m'en frottais derrière les oreilles et le bruit cessa de se suite."

"Envoyez-m'en deux boîtes, dont une pour une pauvre famille."

"J'inclus une piastre à votre prix est de vingt cinq centimes, mais votre médecine vaut une piastre pour moi. Envoyez-moi cinq boîtes de vos pilules."

"Expédiez moi trois boîtes d'onguent et de pilules par le retour de la malle."

POUR TOUTES LES MALADIES DES ROGNONS ET DE RETENTION D'URINE Les Pilules de Maggiel sont un remède certain. Une seule dose en convaincra.

POUR LES MALADIES DES FEMMES Prostration nerveuse, Faiblesse, Lassitude générale, perte d'appétit, les Pilules de Maggiel sont un remède efficace.

Les Pilules et l'Onguent de Maggiel sont presque universels dans leur effet, et la guérison peut presque toujours être garantie. Chaque Boîte contient 12 Pilules! UNE PILULE PAR DOSE. Vendu par tous les marchands de remède respectables dans les États-Unis et le Canada, à 25 cents la Boîte ou le Pot! Les commandes doivent être adressées à J. HAYDOCK, No 41, Pine Street, New-York. Les malades peuvent expliquer sans crainte la nature de leur maladie, et ils recevront une réponse par le retour de la Malle. Demandez l'ouvrage intitulé: "Maggiel's Treatment of Diseases." CONTREFAÇONS!—Les lecteurs de ce journal feront bien de n'acheter aucune Pilule ou Onguent de Maggiel à moins que le nom de J. HAYDOCK, propriétaire ainsi que celui du Dr. Maggiel, ne soient gravés sur une bande qui entoure chaque boîte ou pot. Vendu par HENRY SIMPSON & Cie., Montréal, seul agent pour les Canadas. 8 mai 1868.

ADRESSES D'AFFAIRES. SÉVÈRE DUMOULIN, AVOCAT, Rue St. Joseph, près du Palais de Justice.

Les Trois-Rivières, 19 mai 1868.

MALHOT & LABARRE, AVOCATS, Rue Bonaventure.

Les Trois-Rivières, 3 Septembre 1868.

J. B. O. DUMONT, AVOCAT, BUREAU:—COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ALEXANDRE.—Vis-à-vis le Collège.

Les Trois-Rivières, 19 mai 1868.

ALFRED DESILETS, AVOCAT, Rue St. Joseph.—Chez Madame Saucier.

Les Trois-Rivières, 1 mai 1868.

Bellemare & Paquin, AVOCATS, Bureau:—Près de l'Église Paroissiale.

MM. Bellemare & Paquin suivront le Circuit de la Rivière-du-Loup. Trois-Rivières, 17 avril 1868.

A. TURCOTTE, AVOCAT, Bureau: en face du Palais de Justice.

Les Trois-Rivières, 11 octobre 1867.

C. A. LA RUE, AVOCAT, Bureau: coin des Rues Hart et Bonaventure.

Les Trois-Rivières, 2 février 1868.

EPHREM DUFRESNE, AVOCAT, BUREAU:—Au dessus de la Librairie du Journal, RUE NOTRE-DAME.

Les Trois-Rivières, 23 Mars 1868.

H. R. DUFRESNE, NOTAIRE PUBLIC, BUREAU:—Aussus de la Librairie du Journal.

Les Trois-Rivières, 1 mai 1868.

J. T. Lambly, PHOTOGRAPHIE.

Le sousigné informe le public qu'il a ouvert en cette ville, sur la rue Notre-Dame, en face du collège, (Black Kiernan) une galerie où il prendra à des prix modérés, toutes sortes de photographies, et dans les dernières toiles.

MAISON DE PENSION, Le sousigné informe le public qu'il a ouvert une maison de pension, en cette cité, sur la rue Notre-Dame, porte voisine de la propriété de JOHN HOULISTO? (Boulangier Anglais.)

ED. GÉLINAS. Trois-Rivières, 26 mai 1868.

W. A. J. WHITEFORD, HORLOGER ET BIJOUTIER, RUE NOTRE DAME, Porte voisine de D. E. Frigon, Ecuier.

Les Trois-Rivières, 8 mai 1868.

Dr. PAGE, DENTISTE et MARCHAND de toutes sortes de Machines à Coudre, de Pianos, Mélodions, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont les plus bas que l'on puisse trouver en Canada.

Le Vapeur COLUMBIA, Capt. Jos. DUVAL laissera Montréal pour Trois-Rivières et les ports intermédiaires, les Eardis et Vendredis à deux heures P. M. faisant aussi la connection avec le Vapeur Montchou-à-feu à Sorel pour Yamaska et les ports intermédiaires.

Le Vapeur Columbia laissera Trois-Rivières pour Montréal tous les mercredis et Dimanches à une heure P. M. Tous les samedis il fera un voyage à Champlain, et reviendra de suite.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissance spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet. OL. OS. DESILETS, Agent. Bureau de la Compagnie du Richelieu, Trois-Rivières, 29 Avril 1868.

Pierre Blondin, RUE DU PLATON, Vis-à-vis l'Office de GEO. B. HOULISTON, Ecuier.

DANS le magasin autrefois occupé par J. B. POTIER, Ecuier. A toujours en main un assortiment choisi, d'Épiceries Vins Eau-de-Vie Cognère et de Provisions. Trois-Rivières, 9 juillet 1868.

PHENIX OF LONDON. Compagnie d'assurance contre le feu. ÉTABLIE EN 1782.

MM. Gillespie, Moffatt & Co. AGENTS GÉNÉRAUX POUR LE CANADA. P. L. HUBERT, Agent pour les Trois-Rivières. Trois-Rivières, 26 mai 1868.

MACHINES A COUDRE A VENDRE Chez M. Ph. Gravel, Rue du Platon, (Bâtisses E. M. Hart.)

—00—

CES Machines sont celles connues sous le nom de Singer Machines, et à l'aner Soieless Lockstitch peuvent servir aux tailleurs, aux cordonniers, aux familles et en général pour toute sorte d'ouvrages. On aura un grand avantage à se les procurer chez le sousigné, car il promet d'initier gratuitement les personnes qui en achètent à tous les détails de leur mécanisme, ce qu'on obtient à Montréal qu'avec beaucoup de difficultés et beaucoup de temps.

M. Gravel aura constamment en vente le fil, la soie, les aiguilles, et tous les autres accessoires nécessaires à ces Machines. P. GRAVEL. Les Trois-Rivières, 1 Octobre 1868.

Dr. WOOD, Propriétaire de L'Infirmerie de Cancer d'Ottawa, Rue Sparks et Marie, OTTAWA, C. C.

CANCERS GUÉRIS. par un procédé nouveau, mais certain, rapide et ne causant presque aucune douleur et sans l'usage du couteau. La guérison sera garantie, et comme preuve de ceci aucun paiement n'est demandé, jusqu'à ce que la guérison soit complète. Du moment qu'un cancer est reconnu il devrait être guéri, parcequ'il en coûte alors moins et qu'il est plus promptement guéri que lorsqu'on l'a laissé vivre plus longtemps, il n'y a rien à gagner et tout à perdre en retardant. Ce qui paraît être dans l'estomac, au cou, aux poitrines ou ailleurs, un indolent bouton ou encore une verrue ou une ulcère sur les lèvres, peut dans quelques mois devenir un hideux, dégoûtant et terrible foyer de maladies. Si on l'aige, des renseignements seront donnés sur les personnes qui ont été guéries depuis plusieurs années et qui sont maintenant pleines de santé et de vie. Toute communication sera promptement répondue. Aucun argent n'est exigé en avance, et aucun n'est demandé jusqu'à ce que la guérison soit complète.

MAGASIN D'ÉPICERIES ETC. NAPOLEON DUFRESNE, Rue des Forges, vis-à-vis le Marché, LES TROIS-RIVIERES, A constamment en mains un assortiment complet d'ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS, et VAISSELLES. Les Trois-Rivières, 19 mai 1868.

Octave GIRARD & F. LARIVIERE, INFORMENT respectueusement le public qu'ils ont ouvert une FABRIQUE de CERCEUILS, Rue St. Roch, voisin de M. Trotier, forgeron. Ils ont un assortiment complet de cercueils de toute grandeur avec garnitures en argent et plaque pour inscription.

M. Octave Girard fabrique lui-même les garnitures en argent et tous les autres accessoires des cercueils. Il a également fabriqué des cercueils de bois, de fer, de cuivre, de zinc, de plomb, de marbre, de granit, etc., etc. Il sollicite humblement ses amis et le public en général de lui accorder leur patronage. Les Trois-Rivières, 15 Février 1868.

LOUIS MORRISSETTE, PEINTRE MARCHAND DE MEUBLES, TROIS-RIVIERES, RUE ST. GEORGE, MARCHÉ A FOIN. Les Trois-Rivières, 19 mai 1868.

ESSAIS POÉTIQUES PAR LEON PAMPHILE LEMAY. ÉDITION DE LUXE, in 8°.....\$1 00 " IN-SEIZE..... 60

En vente chez les libraires et chez l'Éditeur G. E. DESBARSATS. Québec, 13 Septembre 1868.

CONDITIONS. Le Journal des Trois-Rivières paraît tous les Mardis et Vendredis de chaque semaine. PRIX DE L'ABONNEMENT: Pour douze mois.....\$2.50 " six "..... 1.25

Pour les États-Unis,.....\$3.00 en Or. Invariablement payable d'avance. On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arrérages s'il y en a.

Tarif des Annonces: Les annonces sont insérées et tolées sur type Breton aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne..... 0.05 Chaque insertion suivante, par ligne..... 0.02 Une remise libérale est accordée pour les annonces long terme.

Toute correspondance, etc., doit être munie d'une signature responsable. IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR DUFRESNE, FRÈRES, ÉDITEURS PROPRIÉTAIRES, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés franco, à leur imprimerie, coin des rues Notre-Dame et Platon, Trois-Rivières.